

Le groupe Citeo annonce l'agrément de sa filiale Citeo Pro, dédiée aux emballages de la restauration

Conformément aux lois AGEC puis Climat et Résilience, les entreprises qui vendent des produits alimentaires aux professionnels de la restauration doivent pourvoir à la collecte, au réemploi, au recyclage et réduire l'impact environnemental de leurs emballages, en mettant en place une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Avec les distributeurs et industriels concernés, le groupe Citeo a mis son expertise au profit de cette nouvelle filière en créant Citeo Pro. Cette nouvelle filiale vient d'être agréée pour une période de six ans pour les emballages utilisés par le secteur d'activité des Cafés Hôtels Restaurants (CHR).

Une expertise historique au service des emballages de la restauration

Fort d'une expertise de plus de 30 ans au service de l'économie circulaire des emballages ménagers et papiers graphiques, le groupe Citeo a créé sa filiale Citeo Pro, afin de répondre au cahier des charges de la filière REP restauration, qui démarre officiellement le 11 mars 2024. Désormais agréé pour six ans, ce nouvel éco-organisme prendra en charge les déchets d'emballages des entreprises ayant une activité principale ou secondaire de restauration (cafés, hôtels, restaurants, stations-services, fast-foods, etc.) en vue d'assurer leur réduction, réemploi ou recyclage dans les filières existantes.

« Citeo est présent depuis l'origine de la création de la REP emballages ménagers et papiers : mettre au service de la filière emballages de la restauration ces 30 années d'expertise est pour nous une évidence. Nous voulons apporter des réponses adaptées à nos clients metteurs en marché et à chaque acteur de la restauration, sur tout le territoire, en co-construisant les solutions avec toutes les parties-prenantes impliquées. La restauration est un symbole du savoir-vivre à la française. Travaillons ensemble à en faire un symbole d'excellence environnementale ! » déclare Jean Hornain, Directeur général du groupe Citeo.

Les équipes de Citeo Pro vont travailler sur 4 priorités stratégiques pour permettre aux entreprises de diminuer l'impact environnemental de leurs emballages :

- développer l'éco conception des emballages des produits utilisés dans la restauration
- accélérer le développement du réemploi, sans perturber les systèmes existants
- déployer un dispositif de collecte et de tri à l'échelle du territoire, à coût maîtrisé
- sensibiliser et mobiliser nos clients metteurs en marché et les restaurateurs sur les enjeux des 3R (réduction, réemploi, recyclage).

Sabine Haltebourg nommée Directrice Déléguée de Citeo Pro

Directrice régionale Île-de-France et Hauts de France de Citeo depuis 2020, Sabine Haltebourg est nommée Directrice Déléguée de Citeo Pro. A ce titre, elle sera chargée de mettre en œuvre le service opérationnel pour les 400 000 restaurateurs afin de leur permettre de trier les emballages générés par leurs activités et accompagner les solutions de réemploi.

« Les défis sont nombreux, à la fois faire connaître nos futurs outils et projets auprès des entreprises et restaurateurs, avec des secteurs d'activités très diversifiés (du bistrot en bas de la rue à la restauration collective !), et déployer, en collaboration avec les opérateurs, l'ensemble des solutions dans un planning très court. D'ici 3 ans, notre objectif est de couvrir 100% du territoire français en proposant aux professionnels de

la restauration une offre de services pour les accompagner sur la réduction, le réemploi (historiquement présent sur ce secteur) et le recyclage et ce, avec le meilleur rapport coût / performance environnementale. » a-t-elle déclaré.

Diplômée d'un master Management des villes et des territoires à l'ESSEC Business School, Sabine Haltebourg a occupé des postes de direction commerciale et de direction des opérations en pilotant des agences, au sein d'entreprises spécialistes de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Sa connaissance du fonctionnement opérationnel de ces métiers de la collecte des déchets lui permet d'appréhender, avec pragmatisme, les solutions à déployer pour atteindre les objectifs ambitieux de cette nouvelle REP, tout en s'appuyant sur les parties prenantes de l'écosystème, acteurs majeurs du déploiement opérationnel.

La filière REP des emballages de la restauration

Pour quels emballages ?

Les emballages primaires de produits alimentaires mis en marché sur le territoire français et consommés ou utilisés spécifiquement par les professionnels concernés, selon des critères de volume et de masse définis dans l'[arrêté du 20 juillet 2023](#). Les emballages de regroupement et d'expédition n'entrent pas dans ce périmètre des emballages dits « primaires ».

Qui peut adhérer à Citeo Pro ?

Toute entreprise mettant en marché des produits alimentaires emballés à destination des professionnels de la restauration.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Permettre aux restaurateurs d'accéder aux services sans frais dès septembre pour une partie des flux (verre pour recyclage et réemploi) et dès octobre pour le reste des flux :

- Septembre 2024 : ouverture du service sur 100% du territoire pour le verre et le réemploi
- Octobre 2024 : ouverture du service sur 30% du territoire pour les autres matériaux

[Plus d'informations](#)

Contacts presse : Agence Maarc pour Citeo

citeo@maarc.fr - Pauline Carde, 06 32 03 22 55 - Simon Dulucq, 06 10 98 55 64

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi près de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.